

## Spécial 1er degré

### Sommaire :

- Éditorial p. 1
- Contrats aidés p. 2
- 12 septembre p. 3
- CP à 12 p. 4-6
- Rythmes scolaires p. 7-8

### Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

### Équipe nationale 1<sup>er</sup> degré de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,  
Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,  
François-Xavier DURAND, Malika GAUDEL,  
Jean GRIMAL, Yvon GUESNIER,  
Chrystel LEVARDON, Marc LE ROY,  
Jérôme SINOT

## Édito

# RENTRÉE 2017 : L'ÉCOLE SE CONJUGUE AU PASSÉ

Après seulement trois mois au pouvoir, Macron et ses ministres ont beaucoup avancé... vers le passé. Si les questions du code du travail et des conquits sociaux sont au cœur de cette rentrée et des futures mobilisations (la CGT appelle à se mobiliser dès le 12 septembre contre la Loi Travail II), la question de l'École n'est pas en reste dans ce panorama qui fleure bon le 19<sup>e</sup> siècle.

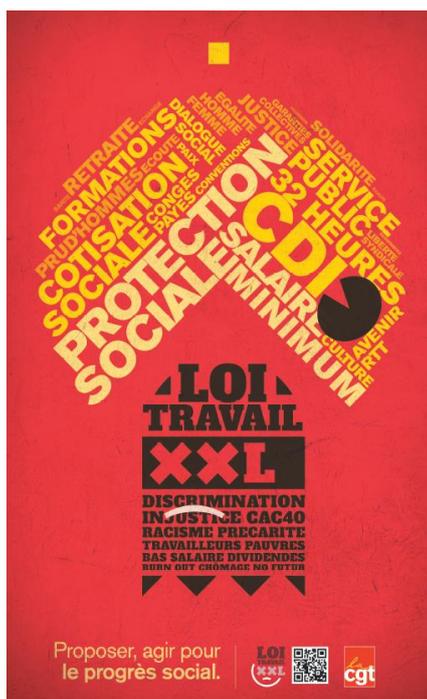
Pour celles et ceux qui auraient osé-es se détendre pendant la pause estivale, la CGT Éduc'action vous rappelle que le ministre, *celui que ne veut pas marquer l'Éducation nationale d'une loi à son nom*, a tout fait pour que les personnels et les élèves se souviennent de lui dès septembre 2017. En 4 semaines, il a réussi à remettre en cause une année scolaire déjà préparée et surtout à accroître la dérégulation dans l'École. Afin de suivre une promesse de campagne de Macron, il a imposé, sans concertation, le dédoublement des CP de REP+ (au détriment des collègues Plus de Maître-sses que de classes). Il a aussi ouvert plus largement les vannes de la territorialisation avec le retour possible à la semaine de quatre jours, entérinant ainsi de façon unilatérale la fin du cadre national du calendrier scolaire. Au-delà de ces mesures sur lesquelles il a beaucoup communiqué, d'autres mesures marquant une empreinte idéologique (déjà tragiquement appliquée sous Sarkozy) sont annoncées : retour du redoublement pourtant évalué inutile, retour des évaluations nationales en CP, retour des études surveillées payées en heures supplémentaires, mais surtout gel du point d'indice et donc des salaires, retour du jour de carence, application partielle du nouveau plan de carrière, suppression d'une grande partie des emplois aidés et rien de neuf sur les AESH...

Et si cela ne suffisait pas à notre malheur, on ressort des placards tous les cadres dirigeants du quinquennat Sarkozy... En allant aussi loin et aussi vite dans la libéralisation de l'École, E. Macron et J.-M. Blanquer ont ainsi réalisé l'exploit de faire oublier le quinquennat désastreux de F. Hollande qui avait largement ouvert la voie à tout ça.

Et comme la tradition nous l'impose, on vous dit « bonne rentrée » quand même. On l'espère la plus combattive et revendicative possible. **C'est ensemble que nous gagnerons.**

**Syndiquons-nous dès aujourd'hui  
et mobilisons-nous dès le 12 septembre!**

**Jérôme SINOT**



# MACRON VEUT Y METTRE FIN... ÇA TOMBE BIEN ! LA CGT ÉDUC'ACTION MILITE POUR LA TITULARISATION !

Pendant les vacances, le Président Macron continue les coups bas. Alors que la Ministre du travail annonçait en juillet la création de 13 000 nouveaux contrats aidés pour atteindre l'objectif du précédent gouvernement, changement de cap en août, Macron veut mettre fin aux contrats aidés sous prétexte qu'ils ne remplissent pas leur rôle d'insertion, qu'ils sont coûteux, et que la formation fait défaut !

Rappelons tout d'abord que la CGT Éduc'action a toujours combattu la précarité et s'est opposée à la politique des contrats aidés, surtout pour remplir des missions de service public pérennes.

Depuis 2005 et la création des MDPH et de la reconnaissance du handicap, ce sont près de 200 000 personnes qui ont été employées dans l'Éducation nationale en contrat aidé pour accompagner les élèves en situation de handicap. D'ailleurs, elle reste le premier employeur de ce type de contrats avec 63 000 soit près de 25 % des contrats aidés, sans compter ceux des collectivités territoriales pour effectuer, par exemple, des missions d'agents d'entretien dans les écoles, collèges ou lycées.

### **La formation : De qui se moque-t-on ?**

Macron en fustigeant le manque de formation devrait balayer devant sa porte avant de parler, car l'État est le premier employeur qui a manqué à ses obligations de formation et l'Éducation nationale avait la palme du plus mauvais employeur. Il a fallu des

centaines de recours aux prud'hommes partout en France, pratiquement tous gagnés par les salarié-es et défendu-es souvent par la CGT, pour qu'enfin, le ministère de l'Éducation nationale remplisse à minima ses obligations de formation. A contrario, souvent dans les secteurs associatif et marchand, les employeurs ont respecté leurs obligations de formation (il faut dire que l'Inspection du travail veille). Mais c'est là que Macron veut les supprimer !!!

### **L'insertion : exclusion oui...**

Dans l'Éducation nationale, près de 90 % des contrats aidés remplissent la mission d'AESH. Une mission qui a été reconnue en 2014 par décret le 27 juin 2014, mais qui n'est pas un statut, mais seulement un CDI, et encore après 6 mois en CDD et à temps partiel imposé ! De plus, il ne permet pas, ou seulement à la marge, la CDIisation des personnes préalablement sous contrats aidés.

Pire, les années effectuées sous contrats aidés pour accompagner les élèves en situation de handicap ne sont pas prises en compte dans les 6 ans de CDD avant d'espérer un CDI. Le plan dit de « *dépréciation* » mis en place par Hollande en 2016 s'est traduit généralement par plus de précarité !

L'annualisation du temps de travail en passant de CUI en CDD de droit public entraîne une baisse de salaire pour les personnels qui n'en touchait déjà pas beaucoup (moins de 700 € à moins de 600 € / mois !).

D'ailleurs, alors qu'ils/elles souhaitent dans la plupart des cas poursuivre leur mission, la plupart des personnels refuse le CDD, sauf dans les départements où ils/elles ont pu gagner le maintien du salaire par une augmentation du nombre d'heures annuelles.

### **Chiche ! Titularisons les contrats aidés !**

Alors M. MACRON, vous voulez mettre fin aux contrats aidés ? Ça tombe bien, nous aussi ! Mais pas pour les mêmes raisons. Pour la CGT Éduc'action, la fin des contrats aidés dans l'Éducation nationale passe par la création d'un véritable statut dans la Fonction publique d'AESH et la titularisation de tous les personnels en poste qui exercent ou ont exercé cette mission. Cela passe aussi par un emploi à temps plein et donc de prendre en compte toutes les heures de réunions de synthèse, de préparation, de coordination... dans le temps de travail.

Cela nécessite aussi une réelle formation débouchant sur une qualification et un diplôme de niveau IV (bac).

La CGT Éduc'action appelle l'ensemble des personnels à faire entendre leurs revendications et exigences, par la grève le :

**12 septembre 2017.**

**François-Xavier DURAND**



**Au programme du gouvernement :  
Austérité et déréglementation.**

**Dans le public comme dans le  
privé : toutes et tous concerné-es**

Macron entend remettre en cause l'essentiel des droits des salarié-es en quelques mois, et sans concertation. À la lecture des premiers éléments, l'ampleur de la destruction programmée du code du travail est énorme.

**Gel du point d'indice = baisse du  
pouvoir d'achat**

Gel du point d'indice au moins jusqu'en 2018.  
La CGT Éduc'action revendique une  
augmentation immédiate et uniforme de 400 €.

**Jour de carence =  
baisse du pouvoir d'achat**

Le ministre Macron avait dit en 2015 à propos de l'absence des jours de carence dans la Fonction publique «... si l'on examine de près la situation des salarié-es du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux-elles sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez». Le président Macron le contredit!

**TERRITORIALISATION  
DE L'ÉCOLE =  
INEGALITES**

L'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires ne résout pas la question des rythmes. Le retour du mercredi dans plus d'un tiers des communes est accueilli favorablement par les collégiés.  
Pour mémoire la CGT a combattu cette réforme en dénonçant le risque de territorialisation de l'école. Une fois de plus le ministre agit dans l'urgence, sans concertation avec les personnels. Un vrai projet avec un cadrage national doit être discuté autour des rythmes.

**ARRET des  
contrats aidés =  
précarité**

La suppression des emplois aidés vient d'être annoncée. La CGT a toujours été contre les bas salaires et la précarité institués par ces contrats et demande qu'un vrai statut soit créé assorti d'un plan de titularisation de tou-tes les précaires.

**Hausse de la CSG + attaque contre  
la protection sociale = vraie baisse  
de salaire**

En promettant une hausse de salaire pour les salarié-es par la suppression de la cotisation maladie (0,75 %) et de la cotisation chômage (2,4 %), Macron nous trompe au profit de la Finance. L'objectif : faire croire à 3,15 % de salaire en plus !

Pour les fonctionnaires rien de tout cela l'augmentation de 1,7 % de la CSG aura comme unique impact la baisse de nos revenus.

La CSG, est une attaque contre le salaire socialisé, la sécu et la solidarité. La CGT combat le transfert de la protection sociale vers l'impôt.

**La Fonction publique ne sera pas préservée d'une telle  
déréglementation.**

**Le statut de fonctionnaire sera la prochaine cible.**

**AUSTÉRITÉ, DÉRÉGLEMENTATION du travail, PRÉCARITÉ, INÉGALITÉS**  
Quand la modernité recycle de vieilles recettes libérales...

**Journée d'action et de grève**  
**Mardi 12 septembre**



# ÉDUCATION PRIORITAIRE : AU-DELÀ DE LA FORME, QUE DIRE DES CP À 12 ?

Au premier abord, ça paraît sympathique. La réduction des effectifs en classe, particulièrement en CP, correspond à une demande quasi unanime des enseignant-es et est regardée dans le monde de la pédagogie comme un facteur d'aide aux apprentissages. Ça nous change des experts du précédent ministère qui, au moment de la réforme de l'Éducation prioritaire, certifiaient docement que « les effectifs ne sont pas un critère pertinent ». Ben voyons !

Il faut tout de même regarder la réalité de la chose et les quelques hiatus voire l'écart entre l'annonce et la réalité. La faisabilité est compliquée par des problèmes de locaux, qui ne risquent pas de se résoudre puisque les municipalités se font couper les moyens et surtout par le fait que les moyens sont constants sans spécificité pour ces dédoublements.

Alors, on s'arrête aux seuls REP+ et puis, selon la logique des vases communicants, on prend les postes ailleurs. L'annonce de la rafle des postes « *Plus de Maîtres que de Classe* » a suscité beaucoup d'émoi dans le Landerneau des supporteurs du précédent quinquennat. La CGT Éduc'action n'est pas, en soi, opposée à l'existence de ces postes, mais nous savons tout l'aspect de propagande et d'affichage qu'il y avait souvent dans ces dispositifs. Souvent postes à profil, ils vont d'une expérience intéressante dans telle école à un moyen de plus pour la hiérarchie de faire passer une ligne pédagogique, et le plus souvent, le dispositif n'est pas pensé collectivement. Cela n'a rien à voir avec les maître-sses supplémentaires des débuts de la ZEP, dans les années 80, dont le rôle

était décidé et réfléchi par les équipes, dans un temps de bouillonnement intellectuel pour changer l'École. En bref, à quoi peut bien servir un-e enseignant-e supplémentaire dans l'École d'aujourd'hui ? À quoi peut-elle être utile s'il s'agit de faire les mêmes choses qu'avant ?

L'émoi et la mobilisation ont sauvé en partie les postes PDMQDC, sauf dans quelques départements ; les moyens ont alors été pris sur des dotations de classes possibles (les réserves des DASEN avant septembre) et, surtout, sur les moyens de remplacement. Doter les CP des REP+ aux dépens des moyens de remplacement ne peut pas aller dans le bon sens, c'est au mieux du replâtrage, au pire un mensonge : qui va remplacer les enseignant-es de CP absent-es ?

Bon an mal an, ces CP à 12 (ou à 15) vont se mettre en place en REP+ à la rentrée, avec des dispositifs variés incluant ici le PDMQDC qui n'intervient plus qu'en CP, là un-e enseignant-e supplémentaire avec des cas de figure incluant la co-intervention voire les paravents au milieu des classes. Évidemment, l'effort fait sur les CP peut conduire à « oublier » les effectifs des autres niveaux dans ces écoles et, on peut imaginer la course à l'échalote pour savoir qui aura les CP et qui devra conserver les CM2.

Pour le MEN, il faut aller vite, car « *la lutte contre l'échec scolaire n'attend pas* ». L'objectif assigné est *100 % de réussite au CP*. C'est l'occasion de se poser la question de l'utilité du dispositif ; car enfin, que signifie donc *100 % de réussite au CP*. La CGT Éduc'action n'aime pas bien le concept de réussite, très individuel, très aux dépens des autres

et lui préfère la promotion collective. Mais ce n'est pas une question de mot.

Car J.M. Blanquer a bien dit ce qu'il a en tête, récemment : le renforcement de la méthode syllabique en CP (si tant est que ce soit possible) et la référence aux réactionnaires neuroscientistes. De bonnes âmes crient à la relance de la « *querelle des méthodes* », probablement pour mieux cacher que leurs divergences avec le ministre a, en réalité, l'épaisseur d'un papier de cigarette. Car si la baisse des effectifs favorise les apprentissages, aucune étude ne nous a montré qu'elle permet, seule, d'apprendre à lire. Pire même, l'expérience des CP à 10, organisés par Lang et mis en place sous Ferry, a prouvé exactement le contraire. Si c'est dans le but de « *connaître les unités sonores de la langue française* » pour reprendre les termes des programmes de maternelle réalisés par les gouvernements de Hollande, cela n'apprendra pas plus à lire qu'avant. Car, et personne n'évoque ce point fondamental, lire, ce n'est pas transcrire de l'écrit en oral, c'est comprendre un message écrit.

Finalement, il en est des CP à 12 comme des PDMQDC, dans l'École telle qu'elle est, comment peuvent-ils être utiles à l'émancipation des élèves ? L'objectif du MEN, des neuroscientistes, des penseurs du grand capital (l'Institut Montaigne et Agir pour l'École, notamment) est clair : avoir plus de déchiffreurs, mais il est peu probable que cela fera plus de lecteur-trices. Au contraire, les deux choses n'ayant rien à voir l'une avec l'autre. Jules Ferry en son temps, avait introduit le b-a :- ba des écoles des

curés parce que son but était de former des ouvriers/ères capables de comprendre un mode d'emploi, pas des travailleurs-euses capables de lire « *Les Misérables* » ou « *Le droit à la paresse* ». Nous en sommes toujours là.

Si l'on ne renverse pas la table, si l'on ne bâtit pas, tous les jours, une autre école, ces CP à 12, même avec les meilleures volontés du monde, ne feront pas plus de lecteurs-trices qu'avant, mais moins.

Jean GRIMAL

---

## DANS L'ALLIER, PASSAGE EN FORCE EN PETIT COMITÉ

Mi-juin tous les représentants syndicaux ont été contactés personnellement par la DASEN de l'Allier pour expliquer que le soir même, les équipes de REP+ étaient réunies pour se mettre d'accord sur la future organisation de l'école afin d'appliquer les décisions de CP et Ce1 à 12. Quelques jours plus tard (le 20/06) les organisations ont été réunies exceptionnellement pour présenter le projet bouclé et validé par les équipes concer-

nées...La méthode a été assez habile car les écoles ont été consultées isolément les unes des autres. Ainsi, la "concertation" a été mise en avant pour démontrer que cela était possible! Pour autant, dans les écoles où avaient été mises en place des organisations pédagogiques avec les PDMQDC, cela n'a pas été sans troubles alors que les IEN avaient voulu être rassurants et avaient rappelé que de toute façon, ces postes étaient

déjà dédiés aux CP et Ce1! Il est à craindre, mais nous verrons dès la rentrée, que des moyens de remplacement seront pris pour faire face à l'application d'une telle décision prise dans la précipitation.

Nous n'en sommes pas au point de certains départements qui compensent la pénurie par l'embauche de contractuel-les, mais nous pouvons prévoir des situations très tendues.

Elena BLOND

---

## MISE EN PLACE DES CP "100 % DE RÉUSSITE" : QU'EN EST-IL EN SEINE-SAINT-DENIS ?

Comme partout, la mise en place de ce dispositif s'est faite dans la précipitation au cours du CTSD d'ajustement en juillet sans aucune circulaire pour le cadrer. Avec 109 écoles élémentaires en REP+, il convenait donc de trouver 221 postes afin d'atteindre des CP à 12 (avec une marge de + ou - 3). Ces postes ont été pris sur les Plus de Maître-sses Que De Classes en grande majorité (113 en REP+ et 27 en REP), 81 ont été pris sur la dotation de la carte scolaire.

Les collègues du département, comme dans d'autres d'ailleurs, se sont rassemblés nombreux devant la DSDEN pour dénoncer cette ponction qui aura pour

conséquence une perte des PDMQDC, et une nouvelle dégradation du remplacement.

Il est notable que pour la première fois, notre administration a mis en place de manière très verticale un dispositif sans qu'il ne soit régis par aucun texte, restreignant par la même notre liberté pédagogique. Les seules informations à la disposition des collègues, comme partout, était la possibilité de co-intervenir ou de réduire la taille des CP. Face au manque de temps et d'information, des collègues ex PDMQDC se sont donc trouvés dans l'obligation d'aménager des modalités de fonctionnement, ou au moins de les imaginer sans

formation, ni temps de concertation (en fin d'année il n'y en a souvent plus)

Nous ne sommes pas, bien évidemment, opposés à la réduction de la taille des classes ou à la co-intervention, mais dans les deux cas cela suppose du temps et de la réflexion en équipe afin de modifier sensiblement nos pratiques. Par ailleurs, cela ne peut certainement pas être imposé en moins de 3 mois aux collègues sans ménagement et sans respect du travail accompli

Rappelons que dans un état de droit les circulaires font foi... et pas les interviews !

Fabienne CHABERT

# MISE EN PLACE DES CP REP+ À PARIS : DE QUOI S'INQUIÉTER

Voilà quelques nouvelles d'une école du nord de Paris. Elle est située en REP+ et est organisée depuis plusieurs années en classes de cycle. Au mois de juin, le DASEN fait savoir qu'il refuse cette organisation pédagogique pour la rentrée 2017, dans le cadre de la mise en place des CP à 12 élèves : hors de question que les enfants de CP fassent partie de classes à trois niveaux, niveaux qui constituent pourtant le cycle 2.

Suite à l'insistance de l'équipe qui maintient son choix et le justifie, le DASEN se déplace à l'école fin juin. À l'issue d'échanges marqués à la fois d'une écoute réelle de sa part et de menaces voilées, un compromis est trouvé avec une structure retournant aux anciens cycles : CP-CE1 d'un côté, CE2-CM de l'autre, étant entendu que les CP-CE1 sont à 12. La cohérence du travail de l'école sur le long terme n'est pas remise en cause (voire est reconnue) même si la fin de l'année scolaire est difficile : la pression hiérarchique a généré d'importantes tensions dans l'équipe (plusieurs interventions de l'inspectrice, utilisation de certains parents, jusqu'à la venue du DASEN). Les cycles ne semblent plus du tout une priorité de l'administration... En parallèle, les collègues des écoles voisines se retrouvent également en attente de « validation » de leurs structures pour la prochaine rentrée, alors qu'il n'est pas question de classes multi-âges, ni même de se plaindre de la perte de leur maître supplémentaire.

Cette histoire de CP à 12 semble présager d'inquiétants changements dans notre métier. Jusqu'alors, la structure pédagogique de l'école était de sa seule responsabilité : « arrêtée par le directeur après avis du

conseil des maitres » (Code de l'Éducation, L. IV, D411-7). Voilà que maintenant elle devrait être « validée ».

Tout cela ne repose sur aucun texte réglementaire. Les CP à 12 ne sont qu'un discours électoral d'E. Macron repris sous forme d'ordre aux DASEN par le ministre. Les inspections académiques en sont réduites à parler de « mesure ministérielle ». On nous demande d'anticiper des textes qui « devraient être publiés bientôt », en opposition aux programmes en vigueur définis par cycles.

Le dispositif des CP à 12 ne s'appelle pas « 100 % de réussite en CP » pour rien : les élèves seront testés toute l'année et les enseignants devront rendre des comptes. C'est le retour de l'idée de juger les professeurs selon les résultats de leurs élèves que N. Sarkozy avait tenté de mettre en place. Les évaluations porteront sur une lecture de type b-a, ba ; les enfants devront savoir « déchiffrer » en fin d'année, c'est obligatoire sinon ça ne fera pas « 100 % de réussite » — alors que les élèves hors REP+ devraient, selon les programmes, disposer de tout le cycle pour devenir lecteurs, ce qui est tout à fait différent. On marche sur la tête. S'il existe effectivement des débats pédagogiques portant sur la façon d'apprendre à lire, la « querelle des méthodes » a toujours été un argument purement politique. La « méthode globale » n'a jamais été pratiquée massivement en France, on voit mal comment elle pourrait être responsable de « ravages ». Le fondement de la « méthode syllabique » est a priori, démenti par les premiers apprentissages (marcher, parler...), que l'on apprend en allant du plus simple au plus complexe, et que l'élève va jusqu'où il peut en fonction de

ses « dons » ou de son « capital culturel ». Ainsi, chacun-e reste à sa place et la hiérarchie sociale est consolidée. Un-e adulte, même bon « déchiffreur/euse » et « comprenant » qui n'a pas eu un accès précoce à la culture de l'écrit dans sa richesse risquera d'être perdu-e face à un document administratif compliqué et sera rebuté-e par le livre.

Aujourd'hui, le ministre relance la querelle en s'appuyant sur les neurosciences. Celles-ci sont peut-être capables de décrire ce qui se passe neurologiquement lors d'un instant de lecture, mais pas de rendre compte des processus d'apprentissage dans la durée. Alors que les recherches sur l'apprentissage de la lecture s'appuyaient souvent sur les études décrivant l'acquisition du langage, les neurosciences arrivent au secours du syllabique puisque c'est tout ce qu'elles peuvent mesurer.

Enfin, cerise sur le gâteau : le ministère justifie le dispositif par une étude universitaire dans laquelle les chercheurs montraient comment en 2010 le MEN avait biaisé les enquêtes à ce sujet pour, justement, nier les effets bénéfiques de classes avec moins d'élèves et légitimer ainsi les suppressions de postes. Le ministre était L. Châtel et le directeur général du cabinet un certain... J.-M. Blanquer. Il ne s'agit évidemment pas de se plaindre d'une baisse des effectifs dans les classes. Il y a en revanche de quoi s'inquiéter fortement de ce que cette « bonne nouvelle » porte avec elle, tant sur le fond (liberté pédagogique, évaluation des enseignant-es) que sur la forme (mesure imposée au mépris des textes réglementaires à coup d'injonctions et de pressions).

**Renaud ENICH**

# ET UNE DÉRÈGLEMENTATION SUPPLÉMENTAIRE

Une fois nommé, le ministre s'est empressé de mettre en musique le programme du candidat élu Macron. Pour cela, il n'a pas tardé à faire adopter un décret dérogatoire à l'aménagement du temps scolaire hebdomadaire. Avec ces textes, **le ministre démontre la volonté gouvernementale d'exploser le cadre national de l'Éducation** tout en maintenant l'architecture des réformes issues du quinquennat précédent. Ces réformes valident ainsi les critiques de la CGT Educ'action qui prévoyait cette dérive possible.

Le nouveau décret des rythmes scolaires instaure la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de 4 jours et de déroger ainsi au calendrier scolaire annuel. Ainsi, sans remettre en cause les décrets Peillon-Hamon, il aggrave la désorganisation du travail et les inégalités sur l'ensemble du territoire où plus aucune règle commune n'existera, tant pour les élèves que pour les personnels. Ce nouvel aménagement a été décidé en urgence lors des deux dernières semaines d'école par environ 1/3 des communes appuyées le plus souvent par les enseignant-es. Il est très largement appliqué par des communes rurales qui y ont vu l'occasion de faire des économies de fonctionnement et de personnels. Les grandes villes, elles, ont repoussé ou décliné la possibilité pour diverses raisons : volonté politique de ne pas détricoter une mesure instaurée par leurs camarades socialistes et qu'elles ont soutenu (Paris ou Dijon par exemple) ou simple pragmatisme. Marseille par exemple, pourtant très demandeuse d'une telle dérogation, n'a pas souhaité sauter le pas dès septembre 2017 car les contrats liant la ville aux associations gérant les TAP étaient déjà signés et leur dénonciation aurait coûté extrêmement cher.

Dans ce grand n'importe quoi qu'est devenu la semaine scolaire française, on vous propose une photo rapide...

### Aménagement des rythmes scolaires en Seine-Saint-Denis.

Le CDEN du 4 juillet a officialisé le retour à la semaine de 4 jours pour 14 communes sur les 40 que compte le département. Au-delà de la lecture politique sur ce revirement (la majorité de ces communes sont classées à droite), il s'agit bien avant tout d'un choix économique qui est fait par les communes en question. L'application des TAP coutait entre 400 000 et 500 000 euros par an à une ville comme Bagnolet.

Alors même que les dotations budgétaires des collectivités territoriales se réduisent comme peau de chagrin, certaines communes y ont donc vu une opportunité. S'ensuit alors le difficile jeu de « recaser » les animateur-trices recrutés sous contrat, mais aussi de façon plus dramatique, la grande vague de licenciement des vacataires.

Le passage à 4 jours a bien souvent le soutien des enseignant-es qui y voient la fin des multiples casse-têtes liés aux TAP : saturation des locaux, semaines irrégulières, inégalités dans les activités proposées entre les communes. Elles-ils ont donc accueilli la nouvelle avec soulagement. Inutile de dire que cette décision a été prise sans bilan des rythmes scolaires et sans présentation des conséquences.

La CGT Educ'action dénonce aussi les conséquences sur les emplois induits et déplore le non renouvellement des vacataires voire leur réduction nette, ainsi que la modification des journées des ATSEMs et des personnels territoriaux des cantines.



### Retour aux 4 jours dans une académie rurale : Exemples de l'Allier et du Cantal

Au regard des deux départements, le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation est très contrastée.

Dans le Cantal, le passage à 4.5 jours avait rencontré une très forte adhésion et la nouvelle semaine avait été très fortement appliquée dès septembre 2013 par environ 90 % des communes. Face à cette volonté politique, il n'est pas étonnant

que seulement 16% des communes soient revenues à 4 jours et que ces dernières, des petites communes surtout, ne représentent qu'un faible pourcentage d'élèves.

A contrario dans l'Allier, 37% des villes et villages ont choisi le retour à 4 jours parmi lesquelles 2 villes majeures du département. La seule qui se soit maintenue à 4.5 jours l'était déjà avant la réforme de Peillon. C'est donc une propension très forte dans l'Allier au regard de la moyenne académique. Il a été annoncé par ailleurs qu'un bon nombre de communes feront le choix des 4 jours dès la rentrée 2018. Elles avaient des contraintes d'engagement avec des transporteurs et des intervenant-es et préféreraient mener les contrats à leur terme. Il est fort à parier que la quasi-totalité des collectivités seront à 4 jours à la rentrée 2018. L'argument avancé en majorité est relatif à la question financière (économie chiffrée à 500 000 € pour la Ville de Montluçon qui pourtant faisait payer les TAP) mais aussi celui de la qualité des prestations étant donné le contexte précaire que pouvait présenter l'engagement des intervenant-es. Beaucoup de communes restent en 4.5 jours et sont sur des dérogations avec une demi-journée libérée (ce qui est totalement à l'inverse de ce qu'il peut être préconisé en termes de rythmes scolaires). La ville de Massiac dans le Cantal a pris la décision radicale de maintenir 4.5 jours mais

n'assure plus les TAP, les élèves sont ainsi libérés !

D'une manière générale les collègues du 1er degré dans l'académie, souvent issus de la ville de Clermont, se disent soulagés du retour à 4 jours car ils auront 1 jour en moins de déplacement qui parfois peut aller jusqu'à 300 km.

### Quel impact sur les profs ? Plus de précarité...

Le retour à la semaine de 4 jours dans 1/3 des communes va incontestablement dégrader les conditions de travail de certains personnels. L'absence de cadre national concernant les horaires et la multiplication des organisations hebdomadaires selon les écoles d'une même circonscription (demi-journées avec horaires différents, mercredis ou samedis travaillés) vont multiplier les difficultés pour les collègues en poste fractionné ou celles-ceux travaillant en remplacement. En dérégulant les horaires, la réforme des rythmes scolaires et ses multiples décrets dérogatoires ont profondément désorganisé les territoires et flexibilisé le temps de travail des personnels. Ainsi, au sein d'une même collectivité territoriale ou d'une circonscription, les écoles ont des rythmes différents, entraînant une complexité d'organisation et de gestion pour tous. Cela rend également l'exercice du métier non équitable selon le lieu de travail des personnels.

Pour y remédier, le ministère va pouvoir utiliser les astreintes et les RTT pour un grand nombre de personnels enseignants. En effet, depuis la circulaire de 2014, le temps de travail des remplaçant-es est annualisé et l'administration peut faire faire à ces personnels, plus de 24h hebdomadaires avec élèves, puis les rattraper dans l'année. Compte-tenu du manque de remplaçant-es cela se traduit en fin d'année par un nombre important d'enseignant-es non remplacé-es pour cause de RTT afin de rattraper les «*astreintes*» de l'année. Cela n'a pas concerné que les remplaçant-es, mais aussi les collègues en complément de service pour rattraper le surplus d'heures effectuées liés aux différents horaires des écoles dans lesquelles ils/elles exerçaient. Et que dire des difficultés à venir lorsque les mauvais jours vont arriver avec la pénurie en personnel à prévoir...

Ces réformes ont également accentué la flexibilité du temps de service hors temps de présence devant élèves avec la multiplication de réunions le mercredi après-midi ou le soir.

On le voit bien, la nouvelle organisation du temps scolaire et l'explosion du cadre national vont complexifier la gestion de ces personnels par les personnels administratifs des DASENs, qui vont eux-elles mêmes voir leurs conditions de travail se dégrader.

**Fabienne CHABERT, Elena BLOND & F.-X. DURAND**

L'AVENIR APPARTIENT  
À CEUX QUI LUTTENT !



Le Petit Cahier n° 44

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous  
CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom (Mme, M.) ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Localité .....

Tél ..... Mél .....@.....

Département d'exercice : .....

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).